ARRÊTÉ D'APPLICATION D'UNE SANCTION DISCIPLINAIRE

DU 1er GROUPE : BLAME

De Monsieur (ou Madame) … (Grade)

(Sanction du 1er groupe)

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés du contrat définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

***Pour un fonctionnaire****:* Vu le décret n° 89-677 du 18 Septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

***OU Le cas échéant pour un stagiaire****: Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,*

***OU Le cas échéant pour un contractuel****: Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,*

Considérant qu'il est reproché à Monsieur *(ou Madame)* … d'avoir manqué à l'obligation de ..., ***OU*** d'avoir commis (*préciser les faits constitutifs de la faute*)…,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … a été informé(e) par lettre du … de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix.

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … a eu communication de son dossier le…,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Pour un fonctionnaire : Un blâme, sanction du 1er groupe figurant à l'article 89 de la loi du   
26 Janvier 1984 modifiée, est infligé à Monsieur *(ou Madame)* …, grade ..., à la date du ...

***OU le cas échéant pour un stagiaire****: Un blâme, figurant à l'article 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992, est infligé à Monsieur (ou Madame) …, grade ..., à compter du ...*

***OU le cas échéant pour un agent contractuel****: Un blâme, figurant à l'article 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, est infligé à Monsieur (ou Madame) …, à compter du ...*

**Article 2**

La sanction sera effacée au bout de 3 ans si aucune sanction n’est intervenue pendant cette période.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(Le Président)*,